

POLITIQUE, LITTÉRATURE, SCIENCES, INDUSTRIE

L'ECHO SAUMUROIS

JOURNAL D'ANNONCES JUDICIAIRES ET AVIS DIVERS

BUREAU: PLACE DU MARCHÉ-NOIR

INSERTIONS.

Annonces, la ligne. . . 20 c.
Réclames, — . . . 30
Faits divers, — . . . 75

RÉSERVES SONT FAITES
Du droit de refuser la publication, des insertions reçues et même payées, sauf restitution dans ce dernier cas; Et du droit de modifier la rédaction des annonces.

Les articles communiqués doivent être remis au bureau du journal la veille de la reproduction, avant midi. Les manuscrits déposés ne sont pas rendus.

On s'abonne :
A PARIS,
A L'AGENCE HAVAS
8, place de la Bourse.

ABONNEMENT.

Saumur :
Un an. 30 fr.
Six mois. 18
Trois mois. 8
Poste :
Un an. 55 fr.
Six mois. 33
Trois mois. 16

On s'abonne :

A SAUMUR,
Au bureau du Journal
en envoyant un mandat
sur la poste,
et chez tous les libraires.

L'abonnement continue jusqu'à réception d'un avis contraire. — L'abonnement doit être payé d'avance.

Paraissant tous les jours, le dimanche excepté.

Les abonnements de trois mois pourront être payés en timbres-poste de 15 cent., envoyés dans une lettre affranchie.

SAUMUR, 5 MAI

RENTRÉE DES CHAMBRES.

Rarement la rentrée de la Chambre avait amené aussi peu de monde dans les couloirs du Palais-Bourbon; une quarantaine de députés tout au plus étaient arrivés à 2 heures, au moment où M. Floquet, le nouveau président, a ouvert la séance.
En prenant possession de son fauteuil, il a prononcé l'allocution suivante:

« Messieurs,
L'honneur d'être appelé à présider les dernières délibérations de cette législature me remplit d'une grande émotion.

« Pour ne pas me sentir écrasé par la tâche, il faut que j'oublie les hommes éminents auxquels les circonstances me font succéder, que je me condamne à ne rappeler en ce moment à la reconnaissance nationale ni ceux qui vivent dans les hautes responsabilités du pouvoir, ni celui qui, tout rayonnant encore d'une jeunesse glorieuse, est entré dans l'histoire ayant pour cortège la douleur des républicains, le deuil de la patrie.

« Il faut que je m'absorbe entièrement dans la pensée du devoir que vous avez assigné à un républicain que j'ose dire éprouvé.

« Je n'ai d'ailleurs, messieurs, à vous offrir que ma bonne volonté. Elle est à vous tout entière, mais elle demeurerait stérile si vous ne m'accordiez, avec votre indulgence, le concours que je sollicite de tous mes collègues sans exception.

« Lorsqu'il monte à ce fauteuil d'où l'on parle au nom de l'Assemblée elle-même, l'homme de parti s'efface. A cette place ne peut siéger qu'un arbitre impartial uniquement préoccupé de protéger le droit de chacun, la liberté de tous, d'assurer la dignité de nos délibérations, la sincérité au gouvernement représentatif, de maintenir le respect dû à la souveraineté nationale dont vous êtes les mandataires. »

Cette allocution a été vivement applaudie à gauche.

Après le tirage au sort des bureaux, la Chambre a renvoyé à aujourd'hui le règlement de l'ordre du jour.

La séance a été levée à 2 heures 20.

Même désertion au Sénat qui n'est entré en séance qu'à 3 heures.

Chronique générale.

LA PERSÉCUTION RELIGIEUSE.

A la veille des élections générales, le gouvernement osera-t-il aggraver les mesures hostiles appliquées déjà contre le clergé catholique ?

Le ministère Brisson suivra-t-il le secrétaire Jules Roche et la commission du budget dans le vote des nouvelles suppressions sur les différents chapitres des cultes ? Supprimera-t-on totalement le modique traitement des chanoines ? Enlèvera-t-on à une notable partie des desservants de nos campagnes la subvention dérisoire qui leur est allouée ?

Dans sa dernière séance, la commission du budget a donné libre carrière à ses passions anti-religieuses.

On a même eu peur d'avoir été trop loin, sans avoir consulté le gouvernement sur ses dispositions et sur les données de statistique; car on s'en est rapporté fort légèrement aux chiffres fournis par M. Jules Roche et l'on se souvient comment M. Mézières rectifia, à l'indignation générale de la Chambre, la statistique concernant les élèves qui suivaient les cours des facultés catholiques de théologie, statistique que M. Jules Roche avait eu l'impudence de présenter comme provenant du ministère de l'instruction publique!

Nous ne voulons rien préjuger; mais il nous semble que si le cabinet Brisson se montre réservé sur le budget des cultes, c'est qu'il lui faudra faire violence à ses

passions. Nécessité électorale fait loi. A l'année prochaine, sans doute, la grande réforme, la réforme radicale du budget des cultes!

LE BUDGET DE L'INSTRUCTION PUBLIQUE.

La commission du budget a entendu également le rapport de M. Antonin Dubost sur le budget de l'instruction publique. Ce rapport a été approuvé sans modifications. Les propositions du ministre pour 1886 sont sensiblement les mêmes que celles du budget de 1885; le rapport propose seulement, ainsi que nous l'avons annoncé précédemment, la création d'une chaire de physique et celle d'une chaire de sanscrit à la Sorbonne.

La commission a augmenté de 70,000 fr. le crédit affecté aux lycées de jeunes filles, mais d'autre part elle a refusé un crédit de 30,000 fr. pour augmentation de traitement du personnel de l'administration centrale, et réduit à 40,000 le crédit pour frais de tournées des inspections départementales.

M. Carret (de la Savoie) a demandé soit la suppression du crédit de 200,000 fr. pour secours aux gens de lettres, soit la publication des noms des personnes secourues.

La commission, considérant qu'il y avait certaines infortunes qui devaient être secourues avec discrétion, a maintenu le crédit et repoussé la publication des noms.

LES DESSOUS D'UNE ÉLECTION.

L'Univers donne une raison assez curieuse, et qui montre bien toute la fourberie opportuniste, de l'élection du nommé Plantié (?) comme sénateur des Basses-Pyrénées:

« Le résultat de l'élection sénatoriale des Basses-Pyrénées a causé dans tout le département une véritable surprise. D'après le nombre des communes dont les conseils municipaux sont en majorité conservateurs, l'élection de M. le général Bourbaki paraissait assurée. Le succès de son concurrent ne serait dû qu'à une manœuvre de l'admini-

nistration, que des renseignements sûrs nous signalent.

« Il existe dans le département, entre les deux parties de la population, l'une basque, l'autre béarnaise, une vieille rivalité de races et de souvenirs qui s'étend à tous les actes de la vie. Bayonne et Pau personnifient cette rivalité. Les Basques n'aiment pas aller à Pau; leur ville est Bayonne.

« L'administration préfectorale a su profiter, dans l'intérêt du candidat républicain, de cette répugnance des Basques à reconnaître la suprématie de Pau. L'élection sénatoriale devant avoir lieu au chef-lieu du département, des instructions ont été données aux instituteurs pour qu'ils se fissent élire comme délégués dans les communes basques. A la faveur du préjugé national contre Pau et d'une certaine indifférence politique, beaucoup d'entre eux ont réussi ainsi à surprendre la confiance des conseils municipaux et à se faire donner un mandat plus ou moins équivoque, dont ils ont usé pour élire le candidat républicain.

« On a compté environ quatre-vingts instituteurs venus au chef-lieu du département comme délégués des conseils municipaux de la région de Bayonne. Leurs voix ont suffi pour déplacer la majorité en faveur du concurrent du général Bourbaki. »

C'est un prélude aux « élections locales » promises par le ministère Brisson-Freycinet.

LES MESURES DE CLÉMENTICE.

Louise Michel a écrit au ministre de l'intérieur une lettre conçue en termes violents, dans laquelle elle déclare qu'elle refuse la grâce qu'on veut lui octroyer.

Elle ajoute qu'elle ne saurait accepter qu'une mesure de clémence qui s'appliquerait à tous les condamnés politiques sans exception.

M. Allain-Targé, en présence de ce refus, soumettra la question demain matin au conseil des ministres.

Devant cette attitude de M^{lle} Michel, M. Brisson a résolu de surseoir aux grâces ac-

44 Feuilleton de l'Écho Saumurois.

L'ENFANT VOLÉ

Par Louis COLLAS

XVI

LA MAISON ABANDONNÉE (suite).

Des deux côtés du bâtiment, il y avait un chemin par lequel on arrivait à l'entrée principale, qui se trouvait sur l'autre façade. Nous passâmes à grand-peine sous une voûte de branches qui avaient poussé en toute liberté et formaient un labyrinthe inextricable.

Nous arrivâmes devant un vaste perron qui se prolongeait en terrasse, longeant toute l'étendue du corps de logis. Une véranda l'abritait contre la pluie; mais beaucoup de carreaux étaient brisés, le châssis était vermoulu. Mariette se jeta brusquement à genoux et resta quelques instants en prière.

— C'est là, dit-elle en se relevant, que je commis mon crime. Ton berceau était à cette place, bercé par une douce brise de mer. Je l'emportai et m'enfuis en courant vers le rivage.

— C'est là aussi, reprit la vieille Madeleine, que votre mère venait, après cet événement, s'asseoir

pendant de longues heures, restait immobile et, d'un œil morne, regardait l'Océan.

Aucun endroit n'était plus propice aux mélancoliques rêveries. La mer était à quelques pas, la vue se promenait sur les flots et les golfes du voisinage.

— Elle avait, reprit Madeleine, perdu son fils, et l'enfant qu'on avait mis à sa place donnait des satisfactions à sa conscience, non à son cœur. J'étais sa seule confidente. Bien souvent elle m'a exposé la torture de son âme. C'était une épreuve de toutes les heures de traiter comme sa propre fille l'étrangère qui, sans cesse, lui rappelait l'absent. C'était une femme de grande vertu, elle acceptait cette lourde tâche sans jamais murmurer.

« Encore si elle avait trouvé un dédommagement dans celle dont elle aurait voulu former le cœur sur le modèle du sien! Mais elle avait affaire à une nature ingrate, orgueilleuse, qui acceptait ses soins comme s'ils lui eussent été dus, inaccessible à tout sentiment de reconnaissance. Pauvre marquise! c'était d'elle surtout qu'on pouvait dire: Vivre, c'est souffrir.

« Elle cherchait à faire diversion à sa douleur en répandant les bienfaits autour d'elle. Elle trouvait encore la force de me consoler, car moi aussi j'étais malheureuse. Une femme seule ne pouvait guère diriger la ferme; j'avais, en me remarquant, cru prendre un ami, je m'étais donné un tyran. J'espérais qu'il serait comme moi dévoué aux

intérêts de la famille de mes maîtres, il ne pensait qu'àux siens. Parce que la marquise oubliait de réclamer le prix du fermage, il se croyait dispensé de le payer, et elle, toujours oublieuse d'elle-même, me disait:

« — Ma pauvre Madeleine, n'insiste pas auprès de lui, je ne veux pas qu'une misérable question d'argent ajoute encore aux chagrins de ton ménage. Qu'en ai-je besoin, maintenant que je suis seule au monde ?

« Peu à peu il s'habitua à cette idée qu'il était le véritable propriétaire de la Châtaigneraie. J'avais eu le tort, lorsque ma confiance en lui n'était pas encore éteinte, de lui confier la façon dont vous aviez disparu, monsieur Renaud. Il comptait bien que vous ne reviendriez jamais. Lorsqu'il me disait qu'il ne voulait pas que Mariette se montrât à la ferme par respect pour la famille, il mentait; c'était parce qu'il craignait qu'elle n'aidât à retrouver celui dont il était bien décidé à s'approprier l'héritage.

« J'espérais toujours, je me disais: Mariette a commis un crime parce qu'on l'y a poussée, mais les sentiments que j'ai essayés de lui inspirer ne sont pas tout à fait étouffés en elle, elle se repentira. C'était aussi l'espoir de la marquise, et souvent elle me demandait si je n'avais pas reçu des nouvelles de ma fille. Cette idée, que mon mari devinait, irritait son humeur, car elle dérangeait le plan

qu'il avait formé. Un jour, il me dit brusquement:

« — Renonce à l'espoir de revoir Mariette, elle ne reviendra pas. Lis ce papier.

« Il me jeta une lettre qui donnait des détails précis sur sa mort. Une pièce officielle y était jointe, je me demande encore comment il se l'était procurée. Le doute n'était plus possible. J'éprouvai une grande douleur, car les fautes de nos enfants n'étouffaient pas notre affection pour eux; je prévoyais que ce serait aussi un coup terrible pour la marquise. Elle s'était toujours rattachée à l'espoir de retrouver son fils; Mariette morte, tout était bien fini. Quand je lui annonçai la fatale nouvelle, elle ne dit rien, mais son visage devint blanc comme un linceul.

« Elle resta longtemps abîmée dans ses réflexions, puis me pria de la laisser seule. Ce morne désespoir m'effrayait plus qu'une explosion de sanglots.

« Je tremblais pour sa raison; tout l'accablait; sa fille adoptive avait rompu avec elle et quitté cette maison en proférant des paroles de haine contre sa bienfaitrice; les organes de la Révolution devenaient plus menaçants; les fureurs populaires grondaient de jour en jour plus violemment à la porte des nobles.

« Quand je la revis, elle était encore très-pâle, mais calme.

« — Madeleine, me dit-elle, c'est la dernière

cordées jusqu'à nouvel examen du conseil des ministres.

Celui-ci va probablement en revenir au système habituel, qui est de n'accorder leur grâce aux condamnés, surtout en matière politique, que s'ils en ont eux-mêmes fait et signé la demande.

LES TROUBLES D'ARMENTIÈRES.

Avant-hier soir, lors du dépouillement du vote pour les élections municipales complémentaires, dont le résultat a été l'élection de quatre conservateurs et d'un républicain, une troupe de 2,000 individus s'est portée devant le demeure de M. Mathieu, conseiller général.

L'adjoint au maire, le commissaire de police, les gendarmes sont accourus.

Un gendarme a été blessé à la figure, un autre frappé, un autre a eu ses aiguillettes arrachées.

Mais la foule n'a pu envahir la maison. Elle s'est alors dirigée vers le café de Paris où se réunissent les conservateurs. Elle a brisé la devanture.

Les gendarmes à cheval ont enfin pu faire dégager la place.

La gendarmerie a opéré six arrestations. Une dernière dépêche annonce que l'effervescence est toujours grande. On craint de nouveaux troubles. Les ouvriers sont nombreux dans les cabarets.

Parmi les manifestants se trouvaient un certain nombre de Belges.

On attend un renfort de gendarmerie à cheval.

Toutes les arrestations ont été maintenues pour outrages aux agents de la force publique.

Les individus arrêtés ont été transférés à Lille; ils passeront en police correctionnelle sous l'inculpation d'outrages aux agents de la force publique et de rébellion.

LA FIN DE L'INCIDENT ÉGYPTIEN.

M. Saint-René Taillandier, chargé d'affaires de France, est arrivé samedi soir au Caire revenant d'Alexandrie. Il a été reçu à la gare par le maître des cérémonies du gouvernement égyptien et par les fonctionnaires du consulat de France. Un nombre considérable de personnes appartenant aux colonies européennes étaient venues le saluer à son arrivée.

Le cérémonial de la visite d'excuses convenues a été fixé dans la matinée. La visite elle-même a eu lieu un peu plus tard; conformément à ce cérémonial, M. Saint-René Taillandier a reçu Nubar, assisté du consul de France et du commandant du stationnaire français.

Notre agent a ensuite rendu visite au khédivé et lui a annoncé la reprise des relations officielles.

En conséquence, le drapeau tricolore a été aussitôt hissé de nouveau sur la résidence du consul général de France.

L'imprimerie Serrières a été réouverte officiellement et le journal le *Bosphore égyptien* doit reprendre sa publication dans deux ou trois jours.

fois que nous nous voyons en ce monde. J'ai tout perdu, mon mari, mon fils. Rien ne me rattache plus à la société, je vais me retirer dans un tombeau, en attendant que la mort m'apporte la délivrance. Ne me demande pas où je vais cacher le peu de jours qui me restent à vivre, ne cherche pas à me revoir, tous tes efforts seraient infructueux. Adieu!

» Elle m'embrassa; je fondais en larmes, mais je ne cherchai pas à combattre sa résolution et à pénétrer le mystère dont elle voulait s'envelopper, je savais d'avance que je n'y parviendrais pas.

» Depuis ce jour, je ne l'ai plus revue, et je n'ai connu personne qui ait aperçu son visage. Ma première pensée a été qu'elle avait enseveli sa douleur dans un cloître, mais presque tous les couvents étaient déjà supprimés, les autres ont eu bientôt le même sort. Ce n'est donc pas là qu'on pouvait espérer la trouver.

— Et vous n'avez aucun autre indice qui puisse aider mes recherches? demandai-je.

— Non, seulement j'ai entendu dire que plusieurs personnes auxquelles s'intéressait son inépuisable bienfaisance ont reçu des dons qu'elle leur adressait par des voies inconnues.

— Et l'on n'a pu remonter à la source?

— On l'a essayé; on n'a pas réussi.

— Ne pourrait-on pas supposer qu'elle est cachée près d'ici?

M^{me} Jules Sandeau a succombé, jeudi, aux suites d'une grave maladie, dont l'origine remonte à la mort de son fils unique, le lieutenant de vaisseau Sandeau, officier d'un grand avenir, qui succomba aux suites d'une phthisie laryngée.

M^{me} Sandeau était la fille d'un commissaire de la marine à Nantes, M. Poirier, et son mariage avec l'auteur de *Mademoiselle de la Seiglière* ressemble à un chapitre de roman.

Jules Sandeau, désolé de sa rupture avec George Sand, ayant dit adieu au monde, menait une vie d'anachorète dans une ferme de la Vendée. Son temps se partageait entre les regrets d'une passion dont il ne pouvait oublier le charme et le travail. C'est à cette époque qu'il écrivit *Marianna*. Un jour, ses travaux furent troublés par des cris d'épouvante: Sandeau, se précipitant, aperçut sur la route une grande belle jeune fille que poursuivait un taureau en furie. Il se précipita et sauva la vie à celle qui devint sa compagne.

RUSSIE ET ANGLETERRE.

Les nouvelles pacifiques se confirment, et il paraît aujourd'hui probable que le monde épouvanté n'assistera pas au duel immense de l'éléphant moscovite et de la baleine britannique.

Le Foreign-Office a reçu le résumé télégraphique de la réponse de la Russie.

Le gouvernement russe réserve pleinement la question militaire qui, en aucun cas, ne saurait être soumise à personne autre que l'Empereur de la Russie; mais il admet l'arbitrage en tant que l'arbitrage touchera seulement la question de la convention du 17 mars.

L'arbitrage devra décider si les explications fournies par le gouvernement russe sont suffisantes pour que l'incident de la prétendue violation de la convention du 17 mars soit vidé. Donc, le fait militaire du 30 mars ne sera nullement soumis à l'arbitrage, mais seulement les questions se rattachant à la convention du 17 mars.

En aucun cas, l'arbitrage ne pourra entraîner un désaveu du général Komaroff, qui, en sa qualité de commandant en chef, était, aux yeux de l'Empereur de Russie, seul juge de la manière dont il pouvait, en présence de Afghans, assurer la sécurité de ses troupes.

Le texte *in extenso* de la réponse russe arrivera probablement plus tard qu'on le pensait, mais on ne l'attendra pas pour poursuivre les négociations.

Le conseil des ministres se réunira chez la reine à Windsor, pour examiner la communication russe à laquelle une réponse devra être faite aussitôt.

L'entente définitive entre les deux puissances paraît tellement certaine que l'on n'attendra même pas la décision arbitrale pour reprendre les pourparlers au sujet de la délimitation des frontières.

Il ne reste plus qu'à arrêter le choix de

— C'est mon opinion, mais rien ne le prouve.

Je portais mes regards sur la ville de Lorient, dont les murailles se montraient à peu de distance, et je me disais, sans qu'aucune raison plausible justifiait mon affirmation:

— Elle est là.

Je m'adressai aux deux femmes.

— Madeleine, Mariette, leur dis-je, laissez-moi, je veux passer seul ici la nuit en compagnie des souvenirs de ma mère.

— Voici la clef, me dit Madeleine; vous êtes chez vous.

J'assignai un rendez-vous à Mariette et je restai seul.

J'éprouvais une satisfaction mélancolique à errer dans cette habitation où mes parents avaient passé des jours de bonheur et des jours de tristesse. En me promenant dans les allées où ils avaient si souvent égaré leurs pas, je croyais retrouver quelques traces de leur passage. Je revins sur la terrasse où s'était accompli l'échange sacrilège. J'adressai à Dieu la prière la plus fervente qui soit jamais sortie de mon cœur.

(4 suite.)

LOUIS COLLAS.

Au café.

— Qu'est-ce que monsieur prend?

— Je prends froid, mon ami; fermez donc la fenêtre!

l'arbitre. Ce sera l'empereur Guillaume ou le roi de Danemark. La Russie penche pour le premier, l'Angleterre pour le second, et l'on croit que c'est, cette fois encore, la Russie qui l'emportera.

On paraît douter cependant de l'acceptation de l'empereur Guillaume; l'ambassadeur d'Allemagne, pressenti, aurait laissé entendre qu'il n'accepterait pas de servir d'arbitre. C'est, dans tous les cas, seulement sur son refus que l'on s'adresserait au roi de Danemark.

Mais quel que soit l'arbitre ou le médiateur, celui-ci n'aura qu'à consacrer l'entente établie entre les deux puissances et à trouver une formule conciliante qui ménagerait l'amour-propre des deux parties.

REVUE FINANCIÈRE.

La dernière semaine a été mauvaise pour les spéculateurs, mais elle a été très-bonne pour quiconque avait des fonds disponibles et voulait en faire un emploi avantageux. Les rentes françaises et d'autres excellentes valeurs de placement ont baissé plusieurs jours de suite d'une manière déraisonnable. Il y a eu des écroulements de grosses maisons, mais les petits capitaux ont ramassé des rentes à de bons prix. Qu'importe qu'un titre baisse, si le revenu est assuré et qu'en veuille le garder en portefeuille? Plus il baisse, plus il faut en acheter.

Les rentes françaises montrent toujours le bon chemin. Après bien des péripéties, elles ont été plus haut qu'à la fin de mars: le 3 0/0 à 78.40, l'amortissable à 80.50, le 4 1/2 à 107.50.

Le Crédit Foncier de France est à 1,300. L'assemblée générale du 28 avril a été un triomphe pour M. Christophle.

Sur la proposition d'un actionnaire, un ordre du jour des plus flatteurs a été voté à l'unanimité en faveur du gouverneur et de ses collaborateurs. Ce n'était que justice, après les grands succès des émissions d'obligations d'octobre 1884 et d'avril 1885. La première a été couverte plus de quatre fois et la seconde plus de trois fois et cela en pleine crise. En quatre ans, les prêts du Crédit Foncier ont été plus que doublés. L'actif dépasse aujourd'hui trois milliards huit cent millions. Le dividende a été fixé à 60 fr.

Les obligations du Crédit Foncier sont garanties par des prêts supérieurs au montant des titres. Les conditions les plus absolues de sécurité sont réunies. Ainsi s'explique la fermeté inébranlable de ces valeurs. Entre autres la nouvelle obligation foncière de 1885 séduit par le faible déboursé à faire — 40 fr. — pour participer aux deux prochains tirages. Avoir deux chances de gagner un gros lot de 100,000 fr. pour 40 fr., c'est à considérer. La caisse d'épargne n'est pas plus sûre, elle est plus gênante et n'a pas autant d'attrait.

La Société Générale a su conserver ses cours intacts au milieu de la tempête. L'une des valeurs dont elle s'occupe, le Rio-Tinto, doit attirer les achats des capitalistes intelligents.

On cite 202. Le revenu de 1884 est de 17.50 et justifie des cours beaucoup plus élevés. L'exploitation de la Compagnie est tellement puissante qu'elle peut supporter impunément la baisse des cuivres qui va finir par arrêter l'extraction partout ailleurs.

Le Crédit Lyonnais est très-faible, il est même descendu à 515. L'épargne le tient en suspicion et n'a pas tort. Il voudrait se dégager de la Foncière Lyonnaise. Mais comment cela se pourrait-il faire? Est-ce que Crédit Lyonnais et Foncière Lyonnaise ce n'est pas tout un?

Le grand défaut de la cuirasse du Crédit Lyonnais c'est le retrait soudain — toujours à craindre — des fonds en dépôt à vue. Que les déposants prennent peur, qu'arrivera-t-il? On a réellement tort de laisser de grosses sommes improductives à la merci de pareilles éventualités.

Les actions des grandes Compagnies de chemins de fer ont toujours des cours soutenus. Leur dividende étant assuré par les conventions, le placement équivaut à de la rente française.

Les titres de l'Est-Algérien dotés d'une garantie de l'Etat sont recherchés en raison de leur prix avantageux.

La Banque Ottomane fort attaquée par la crise est descendue à 470, tandis que le Comptoir d'Escompte a hautement maintenu ses cours.

Parmi les Chemins de fer étrangers il faut choisir les Méridionaux italiens. Le Sénat vient de voter les conventions passées par le gouvernement avec les Compagnies pour le remaniement des réserves. Les Méridionaux italiens sont les mieux partagés. Les actionnaires recueilleront bientôt les bénéfices de ces avantageuses combinaisons.

Les fonds internationaux ont été très-agités. Le Turc, les fonds Égyptiens et l'Italien ont subi des attaques répétées, seul l'Italien de toutes ces valeurs est la plus sordide et le prouve par une vigoureuse reprise.

Le Suez toujours très-mouvementé est à 1,945. Le Panama est à 472.50.

A l'approche des chaleurs, nous recommandons à nos lecteurs les excellents *Sirops* à l'ananas, — au café, — au cassis, — à la cerise, — au citron, — à la framboise, — à la groseille framboisée, — à la mandarine, — à l'orange, — et au vinaigre framboisé, — garantis pur sucre, — vendus à l'ÉPICERIE CENTRALE 2 fr. 25 le litre et 4 fr. 25 le 1/2 litre.

CHRONIQUE LOCALE ET DE L'OUEST.

LIGNE DE CHATEAU-DU-LOIR A SAUMUR.

D'après les rapports des ingénieurs, la ligne de Saumur à Château-du-Loir pourrait être ouverte vers la fin de l'année.

L'ASSASSIN COURTIN.

C'est par un arrêt en date du 4^{er} mai que la chambre des mises en accusation de la Cour d'Angers a prononcé le renvoi de Courtin devant la Cour d'assises de Maine-et-Loire pour assassinat et vols qualifiés.

Le parquet de Saumur a reçu notification de cet arrêt samedi, et Courtin a été transféré à Angers le même jour.

L'affaire est fixée, dit-on, au lundi 13 mai.

A la prison d'Angers, Courtin occupe une cellule.

Il mange et boit bien, a l'air parfaitement tranquille, et se montre même un peu cynique.

CHEMINS DE FER DE L'ÉTAT.

A l'occasion du Concours régional qui se tiendra à Angers du 10 au 17 mai, l'administration des chemins de fer de l'Etat mettra en circulation des trains spéciaux aux heures et jours suivants:

Le jeudi 14 mai.

Entre Angers (Saint-Laud) et Montreuil-Bellay:

Angers, départ 10 h. 45 du soir. Montreuil, arrivée 12 h. 45 soir.

Le dimanche 17 mai.

Entre Montreuil-Bellay et Angers: Montreuil, départ 8 h. 45 matin. Angers, arrivée 10 h. 54 matin.

Entre Angers et Montreuil-Bellay: Angers, départ 10 h. 45 soir. Montreuil, arrivée 12 h. 45 soir.

Nous avons le regret d'apprendre la mort de M. Leroy, capitaine-major du 69^e territorial, décédé dans sa propriété près Saumur, le 27 avril, à l'âge de 60 ans.

Les territoriaux et les personnes qui l'approchaient n'ont toujours eu qu'à se louer de son affabilité.

M. CHUDEAU.

On lit dans le *Télegraphe*:

« Le déplacement de M. Jabouille, préfet de Maine-et-Loire, nommé préfet du Doubs, a pour cause l'incident violent survenu entre lui et M. Chudeau, président de chambre. On assure que ce dernier va être également déplacé. Au cas où il refuserait son changement, il serait probablement délégué disciplinairement à la Cour de cassation. »

M. JABOUILLE.

Au contraire de M. de Montluc, qui préfet est devenu magistrat judiciaire, M. Jabouille a laissé la magistrature pour devenir préfet.

M. Jabouille, jeune encore, est entré dans la magistrature pendant la guerre franco-allemande; le 22 novembre 1870, il était nommé substitut à Saintes, et y demeura six ans, même après le 24 mai. Le 13 avril 1876, le substitut était nommé sous-préfet de Dôle. Révoqué au 16 mai, il fut réintégré à Dôle, le 30 septembre 1877.

En 1879, M. Grévy nomma M. Jabouille préfet du Jura, le décora le 12 juillet suivant avec cette mention pyramidale: « 8 ans et demi de services, TITRES EXCEPTIONNELS ». L'appela en 1880 à la préfecture de l'Oise, en 1882 à celle de Maine-et-Loire, et enfin récemment à celle du Doubs.

Bon voyage!

LE PUY-NOTRE-DAME. — Par suite de la révocation de M. Guyard, maire, le Conseil municipal était convoqué, dimanche dernier, pour l'élection d'un nouveau maire. M. Carré, adjoint, a été élu au premier tour et a déclaré ne pas accepter. Un deuxième tour de scrutin a donné le même résultat: M. Carré a de nouveau refusé le titre de maire, tout en consentant à en remplir les fonctions comme précédemment.

Si le préfet n'accepte pas cet arrangement, il lui faudra ou de nouveau convoquer

quer le Conseil municipal, ou obtenir un décret de dissolution et soumettre le litige aux électeurs.

COQUELIN AÎNÉ A ANGERS.

La représentation de gala déjà annoncée pour le mardi 42 mai dans le programme des fêtes données à Angers à l'occasion du Concours régional est définitivement arrêtée. Le choix s'est porté sur *Mademoiselle de la Seiglière*, l'admirable comédie de Jules Sandeau, interprétée par les artistes de la Comédie-Française, Coquelin aîné et Céline Monlaland en tête.

C'est un des rôles préférés, et à juste titre, par Coquelin aîné, que celui de l'avocat Deslournelles, auquel sa finesse et son talent ont donné un cachet particulier. Les nombreux amateurs de bon et beau théâtre se réjouissent d'avance de cette brillante soirée.

C'est vendredi prochain qu'auront lieu, à Chauvigny, pour la seconde fois, les manœuvres des pontonniers.

On assure que M. le général Schmitz, commandant du 9^e corps d'armée, y assistera.

Pendant les manœuvres de vendredi dernier, les plus grandes précautions ont été prises pour ne pas endommager les récoltes. Les dégâts causés ont été évalués, par la commission chargée de ce soin, à 40 fr. seulement. (Journal de la Vienne.)

LA MENDICITÉ A LA CAMPAGNE.

Le Journal de l'Ouest de Poitiers a reçu d'un de ses abonnés la lettre suivante :

Monsieur le directeur,

Je lisais dernièrement dans votre journal un article sur la mendicité à Poitiers. Que diriez-vous si vous habitiez la campagne, sur une grande route, loin du bourg ? Dans les villes, les mendiants ne sont qu'insupportables ; à la campagne, ils sont menaçants. A Poitiers vous pouvez les esquiver ; ici ils s'imposent.

C'est à ce point que nous n'osons pas laisser nos femmes et nos filles seules au logis ; il y faut un homme décidé et robuste, qui puisse tenir tête aux vagabonds qui passent et qui réclament assistance. J'estime, pour mon compte, que cette assistance forcée que nous sommes obligés d'accorder à la campagne à ces mendiants qui se disent ouvriers sans ouvrage équivaut à la moitié de nos impôts.

Ces passagers, que la misère ou le manque de travail, comme ils l'affirment, chassent de Paris et des grandes villes et qui retournent à pied dans leurs pays, vivant aux dépens des ruraux, sont innombrables.

J'en ai compté neuf, samedi, de Croullet à Virolay, sur un parcours de quelques kilomètres. Quelques-uns refusent le pain et exigent des sous. Il y en a qui ne demandent pas seulement à manger, mais à coucher. Vous pensez si de pareils hôtes sont rassurants à héberger !

Et il est aussi dangereux de leur accorder le gîte que de le leur refuser.

Encore, s'il nous était possible de discerner ceux qui sont victimes du chômage, des vagabonds et des malfaiteurs qui multiplient partout les vols et les incendies.

Mais cela ne nous est pas permis. Les livrets sont supprimés et nous ne pouvons plus distinguer l'ouvrier malheureux du rôdeur vicieux. Le malfaiteur et l'ouvrier sans ouvrage sont mis sur le même rang.

Vous avez demandé avec beaucoup de raison, monsieur le directeur, que des mesures soient prises pour débarrasser les rues des villes des mendiants qui les encombre ; demandez donc aussi que l'on purge les grandes routes des rôdeurs qui les infestent.

Il ne dépend pas du gouvernement de donner aux cultivateurs l'eau, le soleil et les récoltes abondantes. Il nous doit au moins la sécurité.

UN ABONNÉ.

Ces exigences des mendiants à la campagne sont les mêmes partout, aussi bien dans le Saumurois que dans le Poitou, et les cultivateurs ont fort à faire avec ces nomades qui ne sont que des exploités. Il est urgent que le pouvoir y mette bon ordre.

Plusieurs fois déjà le bruit s'était répandu que Mignon, dont l'arrondissement de Civray n'a pas perdu le souvenir, et qui fut condamné, par la Cour d'assises de la Vienne, à vingt ans de travaux forcés pour vols qualifiés, s'est évadé de la Nouvelle-Calédonie.

Aujourd'hui, il n'est plus permis de mettre en doute cette évasion. La sûreté générale vient en effet d'adresser des ordres à toutes les brigades de gendarmerie d'arrêter Mignon, qui a accompli son évasion dans le mois d'août 1884.

Faits divers.

Les lettres d'Espagne parlent avec enthousiasme des vaccinations cholériques du docteur Ferran. Ces jours derniers, deux membres de l'Académie de médecine de Madrid étaient allés à Valence pour assister aux expériences.

Ils ont adressé à l'Académie un rapport dont voici l'analyse :

Il constatent que l'injection d'un demi-centimètre cube du virus cholérique injecté avec la lancette sous la peau, à la partie postérieure des deux bras d'un adulte, a causé une tumeur rouge.

Le patient a eu quatre heures de fièvre, avec une température de 39 degrés de chaleur et 114 à 120 pulsations par minute, puis il est tombé dans un état de faiblesse, avec accompagnement de frissons, de vomissements, de diarrhée et de crampes.

L'insomnie et la prostration ont duré vingt-quatre heures.

Après quarante-huit heures, le malade était guéri.

Le rapport ajoute que l'administration à plus forte dose du virus cholérique, sous la forme de la vaccine, donnerait la mort.

Il constate aussi que les personnes qui ont déjà été vaccinées sont indemnes, si le contre-poison cholérique leur est administré une seconde fois.

Elles n'éprouvent absolument aucune souffrance ni malaise.

Soixante médecins de tous les pays suivent nuit et jour les travaux du docteur Ferran.

Deux cents personnes ont reçu l'injection hypodermique du virus cholérique, notamment des dames de l'aristocratie, des prêtres, des médecins, des étudiants.

Les deux académiciens se proposent de faire des conférences à Madrid pour expliquer les travaux scientifiques du docteur Ferran, inspirés par les doctrines de M. Pasteur et du docteur Koch.

Ils déclarent que le choléra se combat victorieusement par le virus cholérique.

L'Académie de médecine de Madrid a mis à l'étude le rapport des deux académiciens.

Toutes les provinces de l'Espagne ont envoyé des médecins à Valence pour étudier l'inoculation du contre-poison cholérique.

Les docteurs étrangers qui sont allés à Valence sont repartis dans leurs pays pour faire des rapports.

CONSEILS ET RECETTES.

LE PÉTROLE INSECTICIDE.

Des expériences qui viennent d'être faites démontrent que l'huile de pétrole est un insecticide d'une efficacité incomparable. La meilleure pour cet effet est la non épurée. Une quantité minime éloigne pour jamais les puces et les punaises des appartements.

Un peu de pétrole mêlé à 30 grammes d'eau par litre est un poison sûr pour les courtilières.

Avec un entonnoir on verse un peu de ce mélange dans leurs trous. Elles ne tardent pas à mourir.

La peste immonde des cafards, cette vermine tenace, est obligée de battre en retraite devant le pétrole.

Des injections d'eau pétrolisée à raison de 50 grammes par litre, sous les fourneaux et dans les crevasses et trous de murs, purgent infailliblement les maisons de ces hôtes incommodes ; mais il faut y revenir à plusieurs reprises, afin de détruire les jeunes générations écloses des œufs pondus précédemment.

Caisse d'épargne de Saumur.

Séance du 3 mai 1885.

Versements de 105 déposants (11 nouveaux), 28,236 fr. 33.

Remboursements, 18,466 fr. 69 c.

La Caisse d'épargne reçoit 2,000 fr. par livret, au taux de 3 fr. 75 pour 0/0.

On peut verser chez MM. les Percepteurs de Doué-la-Fontaine, de Louresse, d'Amillou, de Martigné-Briand, de Vihiers, de

Trémont, de Coron de Montreuil-Bellay, du Pay-Notre-Dame, de Brézé, de Fontevault, de Varennes-sous-Montsoreau, d'Allonnes, de Saint-Lambert-des-Levés et de Gennes.

BIBLIOGRAPHIE

LE MONDE ILLUSTRÉ

13, quai Voltaire, Paris.

Paraissant le samedi de chaque semaine.

ABONNEMENTS : Un an 24 fr. ; — Six mois, 13 fr. ; — Trois mois, 7 fr. ; — Un numéro, 50 centimes.

On s'abonne aussi au bureau de l'Echo Saumurois.

Sommaire du 2 mai :

TEXTE : Courrier de Paris, par Pierre Véron. — Salon de 1885 : Peintres et sculpteurs. — Chronique musicale, par Albert de Lasalle. — Le monde financier. — Echecs.

GRAVURES : Salon de 1885 : Cent portraits de peintres et sculpteurs. — Echecs. — Proverbe à compléter. — Rébus. — Récréations de la famille.

Nouveau Globe Terrestre physique et politique de 1 mètre de circonférence, imprimé en 13 couleurs. Prix : 33 fr., payables 5 fr. par mois.

FLAMMARION (CAMILLE). — Astronomie Populaire. 2 vol. grand in-8° illustrés de 260 gravures, 7 chromolithographies, cartes célestes, etc. Prix : 20 fr., payables 5 fr. par mois.

Grand Dictionnaire d'Histoire naturelle, par CH. D'ORBIGNY, avec la collaboration de membres de l'Académie des sciences. Nouvelle édition, comprenant 28 volumes de texte et 3 volumes Atlas, contenant 340 planches, soit environ 1,000 sujets coloriés. Prix, broché : 480 fr. payables 15 fr. par mois.

LAROUSSE (PIERRE). — Grand Dictionnaire Universel du XIX^e Siècle. 16 vol. in-4°. Prix : 600 fr., payables 20 fr. par mois.

Bibliothèque Classique du Piano. Collection complète des 92 sonates de BEETHOVEN, CLEMENTI, HAYDN, MOZART et WEBER ; 11 volumes grand format (1,700 pages), magnifiquement gravés. Prix : 60 fr., payables 5 fr. par mois.

Librairie A. PILON. (A. LE VASSEUR, successeur), 33, rue de Fleurus, Paris.

BOURSE DE PARIS.

DU 4 MAI 1885.

Rente 3 0/0	79 50
Rente 3 0/0 amortissable	81 15
Rente 4 1/2	104 »
Rente 4 1/2 (nouvelle)	108 30
Obligations du Trésor	» »

CRÉDIT HYPOTHÉCAIRE (23^e ANNÉE)

PRÊTS sur MAISONS et BIENS RURAUX.

Les demandes doivent être adressées à MM. RÉJOU et C^{ie}, banquiers, rue Le Peletier, 9, à Paris ; il y est immédiatement répondu par lettres personnelles et ne portant aucune indication extérieure.

PAUL GODET, propriétaire-gérant.

Feuilleton de l'Echo Saumurois.

LES

VIOLONS DE DALAYRAC⁽¹⁾

I

Dans la matinée du 24 juin 1770, la petite ville de Muret, en Languedoc, offrait un spectacle à la fois inquiétant et agréable. Sur la place principale s'élevait un de ces monuments improvisés, pour un ou deux jours seulement, et que l'on appelle dans toutes les provinces méridionales : *Salles vertes*. La construction de ces salles vertes est simple, facile ; on plante dans la terre, sur la place destinée aux danses publiques, un certain nombre de poutres, et, suivant le goût de l'ordonnateur de la fête, on entoure ces poutres de toutes sortes de branches agréables à l'œil, de fleurs odoriférantes ou toujours, cependant, dominant le laurier, le myrte et l'immortelle ; toutes ces branches, toutes ces fleurs entrelacées autour des poutres forment un gracieux ensemble de losanges, de croix de Malte et de berceaux coquets qui flattent la vue et réjouissent l'odorat.

C'est dans ces salons improvisés en plein vent,

sous un ciel bleu, aux rayons d'un soleil ardent, que les peuples du Midi se livrent avec frénésie à l'exercice échevelé de la danse.

Les habitants de Muret avaient travaillé deux jours et deux nuits, afin de faire quelque chose d'assez magnifique pour attirer la curiosité de tous les danseurs de la rive gauche de la Garonne et même celle de l'orgueilleux citadin de Toulouse.

Les Muretois, ce jour-là, étaient endimanchés de la tête aux pieds : hommes, femmes, jeunes filles, jeunes gens, vieillards, tous avaient rivalisé d'élegance et de soin.

Pourtant, cette population, qui semblait disposée pour un jour de fête, avait tous les mouvements et toutes les allures d'une foule d'émeutiers ; des cris, des gestes menaçants étaient sans cesse dirigés vers la maison du subdélégué de la province. Des cavaliers de la maréchassée avaient une grande peine à contenir le flot qui se ruait en grondant vers la demeure du magistrat.

D'autres groupes, au bout opposé de la place, se transmettaient avec colère les termes d'un placard apposé sur les murailles de l'église, et ce placard était la principale cause du mouvement insurrectionnel. De nos jours, ce placard n'aurait pas été possible ; voici ce qu'il contenait :

De par le roi,

Nous, subdélégué de monseigneur l'intendant

de la province du Languedoc, ordonnons à nos fidèles administrés de la ville de Muret de supprimer, pendant ces deux jours de fête, l'usage du violon, et de le remplacer par le tambourin de Provence.

Les contrevenants à la présente ordonnance seront punis suivant les lois.

Le subdélégué pour la province du Languedoc,

DALAYRAC.

Les personnes que cet acte illégal froissaient le plus, étaient les Abats, sorte de maîtres des cérémonies ; ils étaient revêtus de leurs costumes d'apparat et balançaient avec violence les grands plumets bleus et blancs qui surmontaient leurs chapeaux à la Henri IV, puis, par leurs cris et par leurs gestes, ces orgueilleux fonctionnaires d'un jour poussaient à la révolte avec toute la frénésie des hommes qui voient, non-seulement leurs plaisirs compromis, mais aussi leur argent avancé pour les frais de la fête.

Les cavaliers de la maréchassée avaient déjà essayé de conduire en prison l'un des plus mutins ; mais la population, exaspérée par l'injustice qu'on voulait lui faire subir, l'avait arraché de leurs mains en poussant, permettez-moi le mot, des hurlements de colère.

Pour les lecteurs qui ont assisté aux préparatifs d'une révolution civile, il leur sera facile de se

représenter la scène que j'essaie de décrire, surtout s'ils veulent bien ne pas oublier que Muret est vivifiée par le soleil le plus chaud de France.

Mais, direz-vous, lecteur, que faisait donc le subdélégué pendant le terrible orage qui grondait autour de sa maison avec tant de fureur ?

Ce qu'il faisait ? Hélas ! ceux qui seraient entrés chez lui en ce moment critique, l'auraient plutôt plaint que blâmé.

Dans un vaste salon, dont les meubles remontaient certes au temps de la Ligue, M. Dalayrac, triste et morne, était assis dans un vaste fauteuil ; sa femme pleurait, et son fils Nicolas se tenait au fond de l'appartement dans l'attitude d'un enfant qui a commis une grande faute, et dont il a peine cependant à connaître la portée. La faute était grave, en effet, car il ne s'agissait rien moins, à cause du fils, que de faire révoquer le père de ses honorables fonctions.

Voici les faits :

(A suivre.)

ALEXANDRE FOURGAUD.

Examen de géographie dans une école laïque :
— Qu'est-ce que la Nouvelle-Calédonie ?
— Une possession française dans l'Océanie.
— Par où passe-t-on pour aller en Nouvelle-Calédonie ?
— Par la cour d'assises.

(1) Reproduction autorisée pour les journaux ayant traité avec la Société des Gens de lettres.

MAGASINS DE LA GLANEUSE

SAUMUR, 51 et 53, rue Saint-Jean, SAUMUR
Magasins les mieux assortis et connus pour vendre **TOUT BON MARCHÉ**

JEUDI 7 MAI et JOURS suivants

Grande mise en vente de toutes les Nouveautés de la Saison en Modes, Soieries, Dentelles, Ganterie, Corsets, Jupons-Tournures, Jerseys-Parisiens, Modèles exclusifs tout faits et sur mesures.

ARTICLES SPÉCIAUX pour 1^{re} COMMUNION ET POUR MARIAGES

ASSORTIMENTS CONSIDÉRABLES de Fournitures pour Couturières et Modistes

Parmi les affaires exceptionnellement avantageuses que nous avons traitées à notre second voyage à Paris et en Fabrique, et dont nous voulons faire profiter les Dames, nous citerons :

Des Velours-Gaze pour Mantelets, articles du jour, à	8 75	Des Parapluies en soie lisse ou croisée, manches très-élégants, à 5 95 et.	4 95
Des Gants Cuir-Chevreau, 3 boutons, broderie Derby, pour Dames, article vendu partout 3,90, à.	2 90	Des En-Cas pour Dames, en soie unie, croisée et glacée, à 6 45, 4 95 et.	3 50
Des Bas de fil, pour Dames, toutes nuances nouvelles, belle qualité, à.	1 65	Des Ombrelles pour fillettes, à 2 45, 1 95 et.	0 95
Des Corsets mastic garantis baleine, évetillés et festonnés couleurs, fabriqués spécialement pour les Magasins de la Glaneuse, valeur réelle 10 fr., à.	6 95	Des Ombrelles pour Dames, imprimées ou recouvertes de dentelle, à 5 45 et.	3 75

PARAPLUIES, OMBRELLES, EN-CAS RICHES

OCCASION UNIQUE et SANS PRÉCÉDENT

2.000 Eponges de Venise, pour toilette, valeur réelle 1 fr. 90, à.	0 95
500 douzaines Savons à la Rose, parfums fins, la boîte de 3.	1 45
500 douzaines Savons Mignon, parfums surfin, la boîte de 3.	1 75
500 douzaines Savons au Lion, parfums extra-fins, la boîte de 3.	2 45

Toutes nos Marchandises, quoique vendues **TRÈS-BON MARCHÉ**, sont de **PREMIÈRES MARQUES** et de Fabrication Française.
MAGASINS DE LA GLANEUSE.

Etude de M^e BRAC, notaire à Saumur.

A VENDRE

Par lots et au gré des amateurs
Les dimanches 17 et 31 mai, à midi,

A Villebernier, au domicile de M. Chalot,

DEUX MAISONS

A Villebernier,

ET

SEPT HECTARES de TERRE et PRÉS
Sur les communes de Villebernier et Saint-Lambert;

Dépendant de la succession de la veuve Harrault-Edelin.

Jouissance, 1^{er} novembre 1885.

Pour tous renseignements et pour traiter, s'adresser :

A MM. JOUSSRLIN, expert à Vivy, ANIS, commis-greffier, et BRAC, notaire, qui seront à Villebernier les dimanches 17 et 31 mai. (419)

A CÉDER

PAR SUITE DE DÉCÈS,

ATELIER DE FORGE

ET D'OUTILLAGE

DE M. CHARLES AUGER,

Rue du Petit-Mail, Saumur.

S'adresser à M^{me} veuve AUGER.

PAPIERS DE TENTURE

LIQUIDATION

Pour cause de fin de bail.

M. COLOMBEL, rue de la Tonnelle, à Saumur, fait savoir qu'il vendra, à des conditions très-avantageuses, tous les articles composant son magasin de Papiers de tenture, Toiles cirées, etc.

A LOUER

PRÉSENTMENT

APPARTEMENTS

Rue Saint-Jean, 6.

A LOUER

Pour la Saint-Jean prochaine,

VASTE MAISON

Place Saint-Pierre, n^o 39 et 41.

S'adresser à M. GOUBY, place Saint-Pierre. (405)

A LOUER

DEUX PIÈCES

Servant de Magasins,

Rue du Portail-Louis, 23-25.

REMISES ET ÉCURIE

Rue du Petit-Versailles.

UNE CAVE

Rue de l'Hôtel-Dieu.

S'adresser à M. P. FOUCHÉ, rue d'Orléans. (398)

A VENDRE

UNE MAISON

Située à l'angle de la place Saint-Pierre, n^o 8, et de la rue de la Tonnelle.

S'adresser à M. GABLIN, rue d'Orléans, 25, ou à M^e LE BARON, notaire.

A LOUER

PRÉSENTMENT,

En totalité ou par parties,

MAISON

Située rue du Port-Cigongne et rue des Capucins,

Avec vastes servitudes, cour, beau jardin bien affrui, pompe, etc.

S'adresser, pour visiter, à M^{me} veuve GOUBERT, au pavillon, rue des Capucins.

A VENDRE

Avec garantie,

Fort JUMENT de coupé, 6 ans, baie Normande, 1 mètre 64.

S'adresser à M. RAIMBAULT, rue de la Fidélité, 40. (420)

A VENDRE

D'OCCASION

VOITURE AMÉRICAINE ou fermée à volonté. Bon marché.

S'adresser au bureau du journal.

A VENDRE

BEAU ET BON Cheval de coupé, Irlandais, alezan, 7 ans, 1^{er} 59, très-sage, se monte bien, vendu avec garanties.

S'adresser 34, rue de Bordeaux.

MANUFACTURE

DE

PIANOS et HARMONIUMS

LÉPICIER

Rue de Montreuil, 119, Paris.

26, RUE DE LA PRÉFECTURE, ANGERS. 12 Médailles d'or et autres.

Tous les Pianos et Harmoniums LÉPICIER (pouvant être choisis soit à Paris, soit à Angers), ainsi que les pianos ERARD et PLEYEL, sont garantis, livrés franco à Saumur par la Maison LÉPICIER, et accordés gratuitement pendant deux ans.

Demander les catalogues à Paris ou à Angers. Envoi franco. — Tout piano acheté par correspondance, ou ne répondant pas aux garanties données, est repris ou échangé sans aucun frais pour l'acheteur.

L'un des accordeurs de la maison est en ce moment à Saumur. Adresser les demandes au bureau du journal.

M. PERRAY

Organiste

Accordeur de PIANOS diplômé, fait toutes les réparations qui se rattachent à cette profession.

S'adresser chez M^{me} GUILLET, lampiste, rue de la Tonnelle, 31.

C^{ie} D'ASSURANCES

« LE MONDE »

Contre l'INCENDIE et sur la VIE

Fondée en 1864

Siège social à Paris, rue du Quatre-Septembre.

Capital des deux branches: 40 Millions

Agence à Saumur, place du Roi-René, n^o 1.

Direction principale, Angers, boulevard des Pommiers, 17. (393)

INJECTION PEYRARD

Ex-Pharmacien à Alger

Plus de Mercure, plus de Copahu, plus de Cubèbe ! L'Injection Peyrard est la seule au monde ne contenant aucun principe toxique, ni caustique, guérissant réellement en quatre à six jours.

RAPPORT: « Plusieurs médecins d'Alger ont essayé l'Injection Peyrard sur 232 Arabes atteints d'écoulements récents ou chroniques, dont 80 malades depuis plus de 12 ans, 60 depuis 5 ans, 92 de 4 jours à 3 ans; le résultat inouï a donné 231 guérisons radicales après 6 à 8 jours de traitement. Un deuxième essai fait sur 184 Européens a donné 184 guérisons. »

Chez l'inventeur, E. PEYRARD, Place du Capitole, Toulouse.

Dépôt à Saumur, pharmacie GABLIN.

GUÉRISON CERTAINE

et RADICALE

DE TOUTES LES

Affections de la Peau

DARTRES, ECZÉMAS,

Psoriasis, Acné, etc.;

des PLAIES et

ULCÈRES VARIQUEUX

considérés comme incurables

par les Princes de la Science

Le traitement ne dérange

ni le travail, ni le repos; il est à

la portée des petites bourses,

et, dès le deuxième jour, il pro-

duit une amélioration sensible.

S'adresser à M. LENORMAND,

MÉDECIN SPÉCIALISTE

41, rue St-Louis, à MELUN (S.-M.)

CONSULTATIONS GRATUITES

par correspondance

UN HOMME jeune, dans la force de l'âge, demande un emploi.

S'adresser au bureau du journal.

MALADIES DE POITRINE

ET DE LA GORGE

De tous les remèdes employés jusqu'à ce jour pour guérir les maladies graves des poumons et de la gorge, aucun n'a donné des résultats aussi certains et aussi constants que la FARINE MEXICAINE, del Dr Benito del Rio, de Mexico. Lorsque la guérison est encore humainement possible et que rien n'a réussi, on doit toujours avoir recours à la FARINE MEXICAINE. Cet aliment précieux FAIT DISPARAITRE promptement la diathèse tuberculeuse et les granulations de la gorge, en redonnant au sang sa composition normale de santé. La FARINE MEXICAINE, DANS UN TEMPS RELATIVEMENT COURT, fait cicatriser les plaies des poumons et les granulations de la gorge; c'est un fait qui ne peut plus être contesté aujourd'hui par personne, car plus de 100.000 MALADES GUÉRIS, ALORS QU'ILS ÉTAIENT DÉJÀ EN VOIE DE DÉCÈS, LE PLUS SOUVENT ON LES CROYAIT PERDUS, PEUVENT CERTIFIER que la FARINE MEXICAINE est le seul remède vraiment efficace pour guérir la PHTISIE TUBERCULEUSE, la LARYNGITE et la BRONCHITE chronique, le CATARRHE PULMONAIRE, les rhumes, l'épuisement prématuré et toutes les maladies de langueur. La FARINE MEXICAINE est un aliment tonique et digestif par excellence, qui peut être employé avec avantage à la nourriture des jeunes enfants, des valétudinaires et des vieillards, auxquels ELLE REDONNE SANTÉ ET VIGUEUR.

Se vend par boîtes de 1 kilog., 500 et 250 grammes, au prix de 7, 4 et 2 fr. 25, avec une brochure explicative sur sa composition, son mode d'emploi et d'action. Vente en gros chez le Dépositaire général, à Yverdon, M. R. BARLERIN, pharmacien-chimiste.

Dépôt à Saumur chez M. GONDRAND, épicière, rue d'Orléans. (443)

Saumur, imp. P. GODET.